



LIVRET DU PROPRIÉTAIRE ET GUIDE D'INSTALLATION

REWATEC™

Fosses septiques



Guide d'installation et livret du propriétaire – Fosses septiques

Ce guide contient l'information concernant l'installation, l'utilisation, l'entretien ainsi que la garantie des fosses septiques de Premier Tech. Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter notre service à la clientèle au 1 800 632-6356.

1. Fiche technique

MATÉRIAU

Plastique de type polyéthylène moyenne densité (MDPE)

CERTIFICATIONS

BNQ (Bureau de Normalisation du Québec) BNQ 3680-905 :

modèles : PST-280, PST-340, PST-390, PST-440, PST-500 et PST-660

CSA (Canadian Standards Association) CAN/CSA-B66-10 :

modèles : PST-280, PST-340, PST-390, PST-420, PST-500 et PST-660



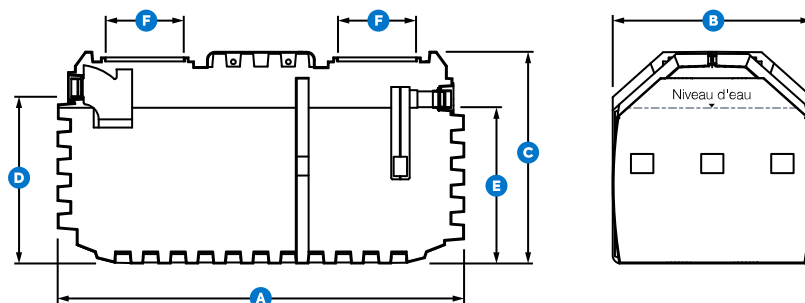
CARACTÉRISTIQUES

Modèles	PST-280	PST-340	PST-390	PST-420	PST-440	PST-500	PST-660
Capacité totale nominale	2 800 L 620 gal. imp. 740 gal. US	3 400 L 750 gal. imp. 900 gal. US	3 900 L 860 gal. imp. 1 030 gal. US	4 300 L 950 gal. imp. 1 140 gal. US	4 400 L 965 gal. imp. 1 160 gal. US	4 800 L 1 060 gal. imp. 1 270 gal. US	6 650 L 1 460 gal. imp. 1 760 gal. US.
Capacité liquide	2 260 L 500 gal. imp. 600 gal. US	3 000 L 660 gal. imp. 800 gal. US	3 300 L 730 gal. imp. 880 gal. US	3 600 L 790 gal. imp. 950 gal. US	3 700 L 810 gal. imp. 975 gal. US	4 100 L 900 gal. imp. 1 080 gal. US	5 800 L 1 280 gal. imp. 1 530 gal. US
Longueur totale (A)	2 495 mm 98"	3 035 mm 119 ½"	3 320 mm 130 ½"	3 777 mm 148 ¾"	3 777 mm 148 ¾"	2 920 mm 115"	3 965 mm 156"
Largeur totale (B)	1 250 mm 49 ¼"	1 250 mm 49 ¼"	1 250 mm 49 ¼"	1 250 mm 49 ¼"	1 250 mm 49 ¼"	1 330 mm 52 ¾"	1 330 mm 52 ¾"
Hauteur totale (C)	1 330 mm 52 ¾"	1 330 mm 52 ¾"	1 330 mm 52 ¾"	1 330 mm 52 ¾"	1 330 mm 52 ¾"	1 720 mm 67 ¾"	1 720 mm 67 ¾"
Hauteur entrée (D)*	1 055 mm 41 ½"	1 055 mm 41 ½"	1 055 mm 41 ½"	1 055 mm 41 ½"	1 055 mm 41 ½"	1 400 mm 55 ½"	1 400 mm 55 ½"
Hauteur sortie (E)*	980 mm 38 ½"	980 mm 38 ½"	980 mm 38 ½"	980 mm 38 ½"	980 mm 38 ½"	1 320 mm 52"	1 320 mm 52"
Diamètre des ouvertures (F)	470 mm 18 ½"	470 mm 18 ½"	470 mm 18 ½"	470 mm 18 ½"	470 mm 18 ½"	470 mm 18 ½"	470 mm 18 ½"
Poids approximatifs**	165 kg 364 lb	185 kg 408 lb	198 kg 435 lb	240 kg 529 lb	210 kg 463 lb	265 kg 584 lb	325 kg 717 lb

* Radier de la conduite.

** Les poids indiqués sont approximatifs et non contractuels. Aux fins de manutention et levage seulement.

Note : les caractéristiques peuvent être modifiées en tout temps.



2. Dimensionnement et localisation

Pour les systèmes résidentiels, déterminer la capacité requise de la fosse septique selon le nombre de chambres à coucher de la résidence. Pour connaître les spécifications de la fosse requise, veuillez vous référer aux règlements ou normes applicables dans votre région, état, province ou pays; de même pour l'installation.

Pour améliorer la performance de toute installation septique et pour prolonger la durée de vie du système de traitement, nous recommandons d'utiliser une fosse septique plus grande que prescrite. Ceci permet également l'ajout éventuel d'une chambre à coucher à la résidence sans nécessiter le remplacement de la fosse septique.

Normes de localisation

Pour connaître les distances minimales requises à respecter, veuillez vous référer aux règlements ou normes applicables dans votre région, état, province ou pays.

3. Consignes d'utilisation

Voici les recommandations pour favoriser l'efficacité et maintenir la bonne condition de votre installation septique.

Il n'est pas recommandé de rejeter les produits suivants dans la fosse septique :

- huile et graisse (moteur, friture, etc.);
- cire et résine;
- peinture et solvant;
- tout produit pétrolier;
- pesticides de tous genres;
- toute forme d'additif pour fosse septique;
- tout produit toxique;
- tout objet difficilement biodégradable (ex. : grains de café, mégot de cigarette, serviette hygiénique, tampon, préservatif, coton-tige, etc.).



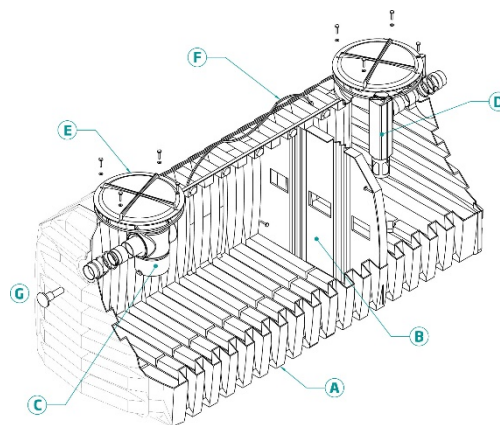
Il est important d'aviser tous les intervenants (installateur, paysagiste, propriétaire, compagnie de déneigement, etc.) des consignes suivantes :

- ne jamais installer une fosse septique dans un endroit où le niveau de la nappe phréatique peut atteindre sa base (la pose de drains pourrait être requise);
- ne jamais installer une fosse septique dans un sol argileux;
- la surface du terrain doit être profilée de manière à ce que les eaux de ruissellement (eaux de surface) n'atteignent pas l'installation septique;
- la fosse doit être étanche à toute infiltration d'eau et doit seulement recevoir les eaux usées de la résidence;
- ne jamais relier une conduite de drainage de terrain ou fondation, une gouttière de toiture, une pompe de puisard ou d'assèchement, ou un drain de climatiseur à votre installation septique;
- ne jamais recouvrir ou enterrer les accès de la fosse, ceux-ci doivent être accessibles en tout temps;
- respecter les distances minimales établies selon la réglementation en vigueur;
- limiter l'épaisseur du remblai au-dessus de la fosse septique à un maximum de 90 cm (36");
- ne jamais entrer à l'intérieur de la fosse septique;
- installer la fosse septique à un endroit exempt de toute circulation motorisée;
- ne jamais circuler avec un véhicule ni placer d'objets pesant plus de 200 kg (450 lb) à moins de 3 m (10') des couvercles;
- ne pas surcharger le sol à moins de 3 m (10') de la fosse septique (ex. : neige soufflée, bas de talus). La surcharge risque de l'endommager;
- ne jamais rejeter l'eau de lavage à contre-courant («backwash») d'un adoucisseur d'eau dans votre installation septique;
- ne jamais vider le contenu ou l'eau de lavage à contre-courant («backwash») d'un spa ou d'une piscine dans votre installation septique;
- ne jamais déverser les eaux usées d'un véhicule récréatif dans votre installation septique;
- ne jamais utiliser un nettoyeur automatique pour toilette;
- la résidence doit posséder un événement fonctionnel conforme aux normes applicables;
- assurer une reprise rapide de la végétation de façon à éviter l'érosion du sol.

4. Composantes de la fosse septique

Vérifier que toutes ces composantes sont présentes à la livraison de la fosse septique :

- A. 1 réservoir en polyéthylène;
- B. 1 cloison transversale;
- C. 1 dispositif d'entrée (pied-de-biche);
- D. 1 préfiltre PL-122;
- E. 1 couvercle fixé sur chacun des accès à l'aide de vis tire-fond;
- F. 1 corde de nylon fixée sur le dessus de la fosse septique pour sa manutention;
- G. 1 Guide d'installation et 1 Livret du propriétaire.



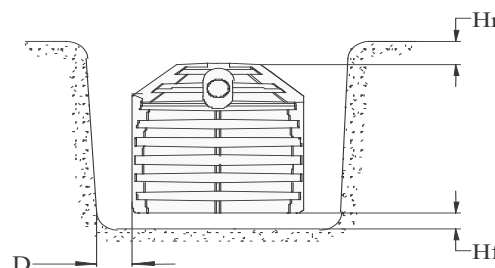
5. Étapes d'installation

Étape 1 – Excavation

Exigences particulières

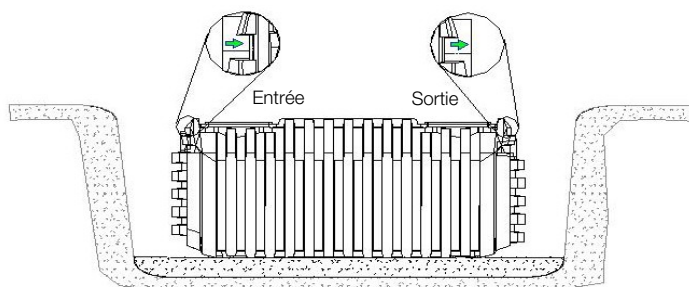
- Remblai de terre permis au-dessus de la fosse septique : $H_r \leq 90$ cm (36").
- Dégagement de l'excavation par rapport à la fosse septique :
- $D \geq 30$ cm (12") sur le pourtour.
- Épaisseur d'assise minimale (H_f) :
- 15 cm (6") minimum dans le sol meuble ou
- 30 cm (12") minimum dans le roc.

Note concernant la fondation : le matériel à utiliser pour l'assise est du gravier 0-20 mm \varnothing (0-¾") ou du sable nivelé et compacté.



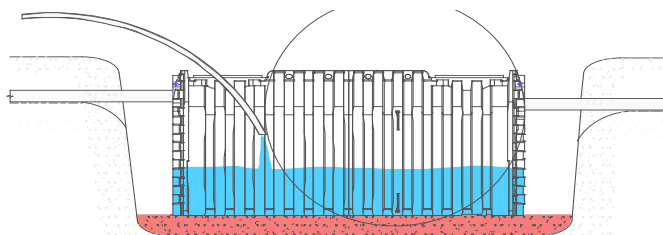
Étape 2 – Préparation de l'assise et mise en place de la fosse septique

- Nivelé et compacter le matériel de l'assise.
- Manipuler la fosse septique à l'aide de la corde située au-dessus de celle-ci.
- Mettre en place la fosse septique.
- Vérifier le sens de l'écoulement; l'entrée doit être plus haute que la sortie des eaux; à noter que les flèches près de l'entrée et de la sortie indiquent le sens de l'écoulement.



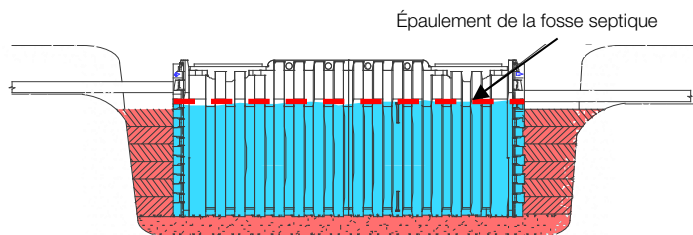
Étape 3 – Raccordement à la fosse septique

- Remplir la fosse septique d'eau.
- Pendant le remplissage, réaliser les raccordements de plomberie à l'entrée et à la sortie de la fosse septique.
- Toute fosse septique doit être ventilée par une conduite d'au moins 100 mm (4") de diamètre ou être raccordée à la conduite de ventilation de la résidence.



Étape 4 – Remblai initial

- Remblayer jusqu'à l'épaulement de la fosse septique (niveau d'eau dans la fosse septique).
- Il est à noter que le matériel de remblai doit être déposé et non poussé. Ainsi, l'emploi d'un bélier mécanique est à proscrire.
- Le matériel de remblai à utiliser ne doit pas contenir de matières organiques ou de sol imperméable, de roches, de débris, ni de particules plus grosses que 20 mm (¾") ou tout objet pouvant endommager la fosse septique.



Note : il est essentiel de remblayer uniformément chacun des côtés de la fosse septique.

Étape 5 – Installation d'une rallonge

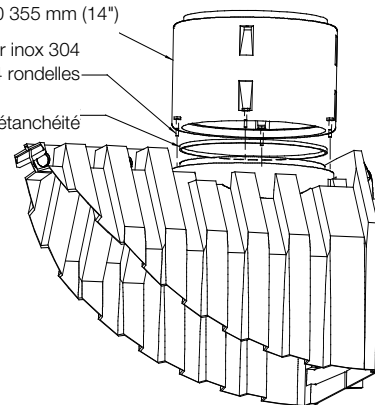
Lorsque l'installation de la fosse septique exige l'ajout d'une rallonge, procéder de la manière suivante :

- nettoyer le rebord de l'accès de la fosse septique (là où 4 trous ont été perforés pour mettre les vis tire-fond).
- appliquer le joint d'étanchéité sur ce rebord.
- placer la rallonge sur l'accès en alignant les trous de la base de la rallonge avec les cavités de l'accès de la fosse.
- insérer les rondelles dans les 4 vis tire-fond fournies avec la rallonge, puis les visser dans les trous à cet effet pour la fixer fermement.

Rallonge PSR-060 150 mm (6") ou
PSR-140 355 mm (14")

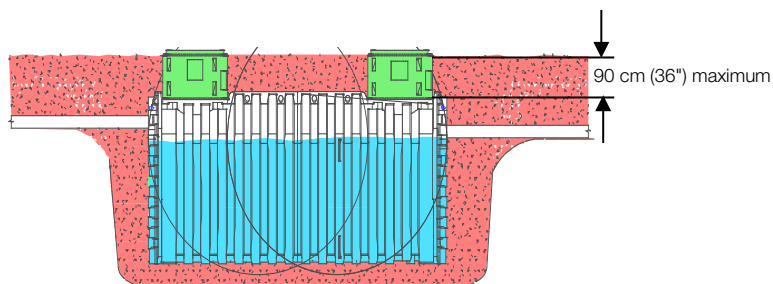
4 vis tire-fond en acier inox 304
avec 4 rondelles

Joint d'étanchéité



Étape 6 – Remblai final

- Lorsque la fosse septique est pleine d'eau, remplir l'excavation jusqu'au niveau désiré.
- Ne pas excéder une épaisseur de remblai de 90 cm (36") au-dessus de la fosse septique.
- Lorsque requis, les rallonges PSR-060 ou PSR-140 doivent être utilisées.
- Visser les couvercles sur la fosse ou sur les rallonges à l'aide des vis tire-fond fournies.



6. Entretien

6.1 Entretien de la fosse septique

Une fosse septique doit être inspectée et vidangée lorsque requis. Par exemple, au Québec, les fosses septiques doivent être vidangées à tous les deux (2) ans pour les résidences permanentes et à tous les quatre (4) ans pour les résidences saisonnières. Toutefois, si une municipalité, province, état ou pays a adopté un règlement concernant la vidange des fosses septiques, consulter les autorités compétentes en la matière pour connaître la fréquence des inspections et vidanges. Il se peut aussi qu'une fosse septique doive être vidangée selon la mesure de l'écume et des boues. Une fois la fosse septique vidangée et l'entretien du préfiltre terminé (si requis), remplir la fosse septique d'eau.

Note : si votre résidence possède un broyeur à déchets ou une pompe broyeuse, nous vous recommandons fortement d'augmenter la fréquence des vidanges de votre fosse septique. En effet, l'utilisation de ce type de dispositif entraîne une accumulation plus importante des boues dans la fosse septique.

6.2 Entretien du préfiltre

Avec le temps, il est normal que le préfiltre accumule des particules et qu'il devienne saturé. C'est pourquoi il faut le nettoyer périodiquement. Il est recommandé d'effectuer une inspection annuelle du préfiltre. Le nettoyage du préfiltre doit être effectué au minimum à chaque vidange de la fosse septique et il est possible qu'un nettoyage soit requis avant la vidange de la fosse septique. Noter que la fréquence d'entretien peut varier selon les débits générés et le type d'établissement.

Principales étapes à suivre pour le nettoyage du préfiltre

Étape 1 : ouvrir les deux (2) accès de la fosse septique.

Étape 2 : abaisser le niveau d'eau ou vidanger les deux compartiments de la fosse septique (au besoin).

Étape 3 : tirer sur la cartouche du préfiltre pour la retirer. Utiliser des gants protecteurs pour la manipuler.

Étape 4 : maintenir la cartouche au-dessus du premier compartiment de la fosse septique et la nettoyer.

Étape 5 : replacer la cartouche dans le préfiltre, remplir la fosse septique d'eau (si requis) et remettre les couvercles de la fosse en place. Revisser toutes les vis tire-fond des couvercles.

7. Quoi faire en cas de...

7.1 Inondation

Certains terrains sont sujets aux inondations ou aux remontées de l'eau souterraine. Ces situations peuvent nuire au fonctionnement de votre installation d'épuration des eaux usées. Veuillez aviser le service après-vente de Premier Tech si cela se produit chez-vous.

7.2 Refoulement

Le refoulement des eaux dans une résidence est une situation rare. Si cela se produit, il est possible que le préfiltre soit saturé. Si tel est le cas, il suffit de le nettoyer afin que tout redevienne fonctionnel. En effet, le préfiltre capte certaines particules à l'intérieur de la fosse septique afin de protéger l'élément épurateur d'un colmatage souvent irrémédiable.

Faire vidanger la fosse septique avant de nettoyer le préfiltre. Si le refoulement est causé par la fosse septique ou la tuyauterie s'y connectant, faites alors vérifier si elles sont obstruées. Si après vérification, l'écoulement de l'eau ne se fait toujours pas, faites vérifier votre élément épurateur par un expert dans le domaine des installations septiques.

7.3 Odeurs

Le positionnement de l'évent de la résidence, de même que d'autres facteurs environnants non reliés au système de traitement des eaux usées, peuvent nuire à la dispersion des gaz générés par la fosse septique. Si vous percevez des odeurs, n'hésitez pas à contacter le service après-vente de Premier Tech, nous pourrions vous aider à identifier la ou les cause(s).

7.4 Fermeture hivernale de votre résidence

Si vous procédez à la fermeture complète de votre résidence en période de gel (fermeture du disjoncteur principal), contactez le service après-vente de Premier Tech qui sera en mesure de vous guider dans la marche à suivre pour prolonger la durée de vie de votre fosse septique.

Pour tout problème, question ou commentaire, n'hésitez pas à communiquer avec Premier Tech au 1 800 632-6356.



PT Eau et Environnement

+1 800 632-6356

pta@premiertech.com

PT-EauEnvironnement.com



Les renseignements contenus dans ce document étaient à jour et conformes à l'information disponible au moment de sa publication. Premier Tech Ltée ne garantit ni ne fait quelque représentation quant à l'exactitude de ces renseignements. Poursuivant une politique d'amélioration continue, Premier Tech Ltée et ses compagnies affiliées se réservent le droit de changer et/ou d'interrompre la fabrication de tout produit et/ou de modifier les données techniques et les prix, pour quelque motif que ce soit et à leur seule discrétion, sans autre avis et sans responsabilité envers quiconque à cet égard. PREMIER TECH® et PREMIER TECH & DESIGN™ sont des marques de commerce de Premier Tech Ltée ou de ses compagnies affiliées.

© 2020 Premier Tech Ltée. Tous droits réservés.

Certificat de garantie des fosses septiques en polyéthylène haute performance de Premier Tech

1. PRÉAMBULE

Premier Tech Technologies Ltée (ci-après appelée "Premier Tech") est fière d'offrir à sa clientèle la présente garantie applicable sur les **fosses septiques haute performance PST-280, PST-340, PST-390, PST-420, PST-440, PST-500 ou PST-660** (ci-après nommées la « **Fosse Septique** »).

Pour l'application et l'interprétation des présentes, le terme "Client" devra être entendu de celui ou celle qui s'est porté(e) acquéreur d'une **Fosse Septique** (ci-après nommé l'« **Acquéreur Initial** ») ainsi que tout acquéreur subséquent (ci-après nommé « **Acquéreur(s) Subséquent(s)** »), conformément aux dispositions de l'article 8 de la présente garantie. "Ayant(s) Droit" devra être entendu de toute autre personne qui, en vertu de la loi, est réputée bénéficier des mêmes droits que le Client.

2. NATURE DE LA GARANTIE

La garantie suivante est conditionnelle à ce que la **Fosse Septique** soit installée en conformité avec les consignes d'installation, d'entretien et d'utilisation indiquées dans le Guide d'installation/Livret du propriétaire.

2.1 Réservoir en polyéthylène

Premier Tech garantit à son Client le réservoir en polyéthylène de la **Fosse Septique**, pièces et main-d'œuvre, contre tout vice de fabrication pour une période de cinq (5) ans suivant la date d'achat de celle-ci (preuve de la date d'achat requise).

2.2 Autres composantes

Premier Tech garantit également toutes autres composantes de la **Fosse Septique**, pièces et main-d'œuvre, contre tout vice de fabrication pour une période de deux (2) ans suivant la date d'achat de celle-ci (preuve de la date d'achat requise).

La présente garantie conventionnelle est offerte par Premier Tech à sa clientèle en surplus de toute garantie légale, mais elle est expressément limitée au texte du présent certificat.

3. AVIS

Pour que la présente garantie trouve application, le Client devra avertir par écrit Premier Tech dès l'apparition de tout indice ou signe pouvant laisser entrevoir que la **Fosse Septique** présente quelque anomalie ou irrégularité de conception ou de fonctionnement.

Tel avis devra être transmis à Premier Tech par courrier au siège social de Premier Tech, 1, avenue Premier, Rivière-du-Loup, Québec, G5R 6C1 ou par télécopieur au (418) 862-6642.

Sur réception de cet avis, Premier Tech effectuera les démarches nécessaires afin de constater l'état de la situation et apporter, le cas échéant, les correctifs adéquats conformément aux termes de la présente garantie.

4. EXCLUSIONS GÉNÉRALES

Sont toutefois exclus de la garantie les frais, dommages ou problèmes suivants :

- a) Tous frais reliés à la vidange de la fosse septique lors de correctifs ou de remplacement pour l'exécution de la présente garantie. Ces frais devront être assumés par le Client selon les tarifs en vigueur au moment de l'exécution de la présente garantie;

- b) Tous frais de transport et d'expédition encourus pour l'exécution de la présente garantie. Ces frais devront être assumés par le Client selon les tarifs en vigueur au moment de l'exécution de la présente garantie;

- c) Tout dommage ou problème causé par un événement de cas fortuit ou de force majeure, tel que, sans limiter la généralité de ce qui précède, tremblement de terre, inondation, gel, ouragan, glissement de terrain, explosion ou dynamitage;

- d) Tout dommage ou problème causé par la faute ou le fait d'un tiers;

- e) Tout dommage ou problème résultant d'une mauvaise installation de la **Fosse Septique** et/ou des produits situés en amont ou en aval de celle-ci;

- f) Tout dommage ou problème résultant d'une installation, modification, correction ou ajout quelconque à la **Fosse Septique**, qui auront été effectués postérieurement à son installation sans qu'ils aient été préalablement approuvés par écrit par Premier Tech;

- g) Tout dommage ou problème, s'il est démontré que l'installation, l'entretien et l'utilisation de la **Fosse Septique** n'ont pas été faits conformément aux instructions et consignes décrites dans le Guide d'installation/Livret du propriétaire;

- h) Tout dommage ou problème causé par la faute ou le fait du Client lui-même ou de ses Ayants Droit;

- i) Tout dommage ou problème, s'il est révélé que le Client ou ses Ayants Droit ont modifié l'utilisation ou l'affectation de l'immeuble desservi par la **Fosse septique**

menant à un changement de la nature ou de la qualité des eaux à traiter et/ou menant à un non-respect de la réglementation en vigueur;

- j) Tout dommage ou problème causé lors de travaux rendus nécessaires pour accéder à la **Fosse Septique** tel que, sans limiter la généralité de ce qui précède, excavation, déneigement ou démolition.

5. EXCLUSIONS PARTICULIÈRES

Il est aussi expressément entendu que le Client ne pourra effectuer ou faire effectuer aucune réparation ou vérification à la **Fosse Septique**, ses pièces et/ou composantes, ni tenter d'effectuer quelques travaux ou apporter quelques correctifs que ce soit auxdits travaux et ce, avant d'avoir avisé Premier Tech, conformément aux dispositions de l'article 3 de la présente garantie, et aussi avant que Premier Tech ne se soit rendue sur les lieux afin de constater l'état de la situation, dans un délai raisonnable après la réception dudit avis.

Si l'installation n'est pas effectuée par un installateur formé par Premier Tech Aqua ou si le Client effectue ou fait effectuer des réparations, tente de réparer ou d'apporter quelques correctifs que ce soit à la **Fosse Septique**, ses pièces et/ou composantes, sans autorisation de Premier Tech, la présente garantie devra être considérée comme nulle et n'ayant aucun effet; Premier Tech sera alors considérée comme étant complètement libérée de toutes ses obligations en vertu du présent document.

6. INDEMNITÉS ET DOMMAGES

Sujet à l'application des autres modalités et exclusions prévues à la présente garantie, la responsabilité et les obligations de Premier Tech, en regard des correctifs ou des moyens de corriger un problème dénoncé, se limiteront à la fourniture d'une nouvelle **Fosse Septique** ou d'une ou plusieurs pièces/composantes de celle-ci ainsi qu'à la fourniture de la main-d'œuvre rendue nécessaire (si applicable).

7. LIMITATION DES DOMMAGES

L'obligation de compensation ou d'indemnisation de Premier Tech se limitera aux dispositions prévues à l'article 6 de ce certificat de garantie et Premier Tech ne pourra être tenue responsable de quelque autre dommage ou perte pouvant être subi par le Client ou toute autre partie concernant la **Fosse Septique**, ses pièces et/ou composantes ou résultant de celles-ci.

Il n'existe aucune garantie additionnelle, expresse ou implicite autre que celles visées au présent certificat de garantie, excluant ainsi tout dommage consécutif direct ou indirect (incluant notamment mais non limitativement les dommages causés à des tiers), relativement à la conception, la vente, l'installation ou l'utilisation de la **Fosse Septique** et/ou des services de Premier Tech. La responsabilité de Premier Tech quant à son obligation de garantie ne pourra en aucun cas excéder le coût de la **Fosse Septique**.

8. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

En cas de transfert de propriété, vente, cession et disposition de quelque manière que ce soit de la propriété du Client à une tierce partie, la présente garantie continuera de s'appliquer. La personne procédant au transfert de propriété, vente, cession ou tout autre genre de disposition, s'engage à remettre à l'Acquéreur Subséquent ou à ses Ayants Droit le certificat de garantie remis à la fin des travaux, de même que le Guide d'installation/Livret du propriétaire.

9. INSPECTION

Le Client et/ou ses Ayants Droit permettront à Premier Tech ou à l'un de ses représentants dûment autorisés d'effectuer tous les contrôles et les inspections nécessaires, lorsque la situation l'exigera, pour la mise en oeuvre de la présente garantie.

10. INTERPRÉTATION

Les termes de cette garantie seront interprétés en fonction des dispositions prévues aux présentes et du droit en vigueur dans la province de Québec.

11. PRÉSENCE DU CERTIFICAT DE GARANTIE

Cette garantie a présence sur tout autre contrat ou entente, écrit ou verbal, intervenu entre le Client et Premier Tech. En cas de contradiction entre la présente garantie et tout autre document et/ou contrat intervenu entre le Client et Premier Tech, les termes de la présente garantie prévaudront.

12. ACQUÉREURS ET AYANTS DROIT

Sous réserve des dispositions des présentes, la présente garantie continuera à s'appliquer aux Acquéreurs Subséquents et Ayants Droit et à avoir son plein effet jusqu'à l'expiration de la période de garantie convenue et définie à l'article 2.